

14.4 SYNTHÈSE DE L'IMPACT VISUEL DU PROJET ÉOLIEN DE PAVELOTTE VIS À VIS DE SON ENVIRONNEMENT

La synthèse de l'impact du projet éolien de Pavelotte vis à vis de son environnement permet de déterminer le niveau d'impact par rapport :

- aux impacts paysagers (*relief, formations végétales, population, réseau routier*)
- aux impacts visuels
- aux impacts de covisibilité
- au taux de population pouvant être impactée

La synthèse est exhaustive, elle reprend l'ensemble des éléments analysés, afin de traduire et de déterminer le degré d'impact du projet éolien par rapport au territoire d'accueil, en prenant en compte les risques d'impact visuel (à hauteur total d'éolienne et à hauteur de moyeu), les risques de covisibilité et le taux de population pouvant être impactée par les éoliennes.

DÉTERMINATION DU DEGRÉ D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE PAVELOTTE

Le tableau de synthèse permet de déterminer le niveau d'impact du projet éolien de Pavelotte, vis à vis de son environnement (*impacts paysagers, perceptions visuelles, covisibilité...*). Six niveaux d'impact ont été définis, selon l'échelle de couleur ci-jointe.

Impact positif
Impact négligeable
Impact faible
Impact moyen
Impact fort
Impact très fort

ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL	ÉLÉMENTS ANALYSÉS	DESCRIPTION	DEGRÉ D'IMPACT
ZONES DE VISIBILITÉ DU PARC ÉOLIEN (à hauteur de moyeu d'éolienne) 87 mètres	LE RELIEF	Relief varié, accentué et ondulant, entaillé de vallées encaissées et de nombreux vallons, limitant l'impact visuel des éoliennes.	Impact positif
	LES FORMATIONS VÉGÉTALES	L'importance et la densité forestière est un facteur limitant fortement l'impact visuel des éoliennes. Nombreux écrans visuels ponctuels.	Impact positif
	LA POPULATION	La population est répartit sur l'ensemble du territoire, sous forme de petites villes, villages et hameaux, situés essentiellement dans les vallées.	Impact faible
	LE RESEAU ROUTIER	Les axes de circulation alternent des passages en surplomb et en contrebas, au sein d'espaces ouverts ou d'espaces boisés, limitant les vues.	Impact faible
	SYNTHÈSE DE PERCEPTION	Les éoliennes seront visibles sur seulement 5.4 % du territoire (les zones de non visibilité représentent 94.6 % du territoire)	Impact faible
ZONES DE VISIBILITÉ DU PARC ÉOLIEN (à hauteur totale d'éolienne) 150 mètres	LE RELIEF	Relief varié, accentué et ondulant, entaillé de vallées encaissées et de nombreux vallons, limitant l'impact visuel des éoliennes.	Impact positif
	LES FORMATIONS VÉGÉTALES	L'importance et la densité forestière est un facteur limitant fortement l'impact visuel des éoliennes. Nombreux écrans visuels ponctuels.	Impact positif
	LA POPULATION	La population est répartit sur l'ensemble du territoire, sous forme de petites villes, villages et hameaux, situés essentiellement dans les vallées.	Impact faible
	LE RESEAU ROUTIER	Les axes routiers alternent des passages sur les plateaux et dans les vallées, au sein d'espaces ouverts ou d'espaces boisés, limitant les vues.	Impact faible
	SYNTHÈSE DE PERCEPTION	Les éoliennes seront visibles sur seulement 9.4 % du territoire (les zones de non visibilité représentent 90.6 % du territoire)	Impact faible
ZONES DE COVISIBILITÉ PROJET ÉOLIEN ET PARCS ÉOLIENS EXISTANTS	Covisibilité hauteur moyeu d'éolienne	Zones de non visibilité représentent 73.5 % du territoire - Parcs existants visibles 21 % - Parcs existants et projet éolien visibles 4.6 %.	Impact faible
	Impact visuel supplémentaire (hauteur moyeu d'éolienne)	Très faible impact visuel supplémentaire dû à l'implantation du projet éolien de Pavelotte (0.8 %).	Impact négligeable
	Covisibilité hauteur totale d'éolienne	Zones de non visibilité représentent 68.4 % du territoire - Parcs existants visibles 22.1 % - Parcs existants et projet éolien visibles 8.3 %.	Impact faible
	Impact visuel supplémentaire (hauteur totale d'éolienne)	Très faible impact visuel supplémentaire dû à l'implantation du projet éolien de Pavelotte (1.1 %).	Impact négligeable
IMPACT VISUEL DU PROJET SUR LA POPULATION	Carte de visibilité (page 68)	Les secteurs impactés et le nombre d'éoliennes visibles indique que 90.6 % du territoire ne perçoit aucune éolienne	Impact faible
	Sans effet d'urbanisation	L'impact visuel du projet éolien de Pavelotte concerne seulement 9.19 % de la population globale du périmètre d'étude	Impact faible
	Avec effet d'urbanisation	L'impact visuel du projet éolien de Pavelotte concerne seulement 7.26 % de la population globale du périmètre d'étude	Impact faible

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE PAVELOTTE VIS À VIS DE SON ENVIRONNEMENT

14.5 CONCLUSION RELATIVE AU PROJET ÉOLIEN DE PAVELOTTE

Le concept d'implantation du projet éolien et le choix du parti de répartition des éoliennes s'articulent en fonction des caractéristiques paysagères du territoire d'étude (*entités paysagères*), des servitudes paysagères (*zones protégées, éléments patrimoniaux...*), des contraintes techniques et économiques, des contraintes de covisibilité et des éléments inhérents à la sécurité et à la réglementation (*ex : distance de sécurité par rapport aux axes de circulation et au bâti, distance entre les éoliennes, limites administratives, etc*).

La localisation des secteurs de contraintes et les caractéristiques territoriales et paysagères permettent d'aboutir à un projet d'implantation adapté à la réalité du territoire.

Le positionnement des éoliennes a été choisi en concertation avec les collectivités locales et les propriétaires fonciers tout en respectant la réglementation et les règles de sécurité en vigueur.

La synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux laisse apparaître que le périmètre d'étude du projet éolien de Pavelotte est concerné, mais peu impacté par les différentes contraintes paysagères et patrimoniales répertoriées au sein du territoire.

ENJEUX PAYSAGERS

Les sites protégés répertoriés présentent un intérêt paysager, environnemental et patrimonial, ils génèrent pour certain un flux touristique important. Cependant, il convient de rappeler que les sites protégés répertoriés sont situés à distance du projet éolien et au regard des caractéristiques territoriales et paysagères (telles que les variations du relief et les espaces boisés générant des écrans visuels), il n'y a pas de réel risque particulier d'impact négatif.

Seul, le site Classé de Joinville (distant de 3 km du projet éolien), de par son importance et sa proximité pourrait impacter le projet éolien de Pavelotte.

Cependant, au regard de la carte de visibilité, on remarque que la ville de Joinville n'est pas impactée par le projet éolien de Pavelotte. Ce constat est essentiellement dû à son implantation en fond de la vallée de la Marne.

ENJEUX PATRIMONIAUX

- On ne dénombre aucun monument protégé, au titre des Monuments Historiques, au sein de l'aire d'étude rapprochée.

- On recense 17 édifices protégés au titre des Monuments Historiques, au sein de l'aire d'étude intermédiaire.

- On dénombre 21 Monuments Historiques répartis au sein et en limite de l'aire d'étude, à une distance comprise entre 5 et plus de 15 km du projet éolien de Pavelotte.

Les risques et le degré de sensibilité varient en fonction des variations du relief, de la présence de végétation (*masses boisées*) et d'écrans visuels ponctuels (*tels que les bâtiments...*). Ces différents éléments associés à la distance de perception modifient fortement les risques de covisibilité et d'impact visuel entre les éoliennes et les édifices protégés du périmètre d'étude.

Au regard des caractéristiques paysagères et territoriales du périmètre d'étude (variations du relief, présence des espaces boisés...), de la distance séparant les édifices protégés du projet éolien et du taux de fréquentation, on considère que la mise en place d'aérogénérateurs n'est pas incompatible avec la protection du patrimoine culturel.

Au sein de ce paysage rural, les ondulations du relief et la présence des éléments paysagers (*massifs forestiers, bois, bosquets...*) limitent fortement l'impact visuel des éoliennes, en créant des écrans visuels ponctuels, qui masquent les points de vue vers les machines.

Le territoire d'étude se compose principalement de petites villes, de villages et de hameaux, répartis principalement en fond des vallées et des vallons. Ce constat limite fortement les risques d'impact visuel entre les espaces urbanisés et le projet éolien. Les coteaux des vallées et la végétation rivulaire et péri-urbaine forment des écrans visuels naturels.

Les éléments mis en évidence dans l'étude permettent de s'assurer que la relation entre le territoire d'accueil et le projet éolien de Pavelotte génère une cohérence et une harmonie visuelle, tout en limitant les risques d'impacts visuels et de covisibilité, sans porter préjudice aux habitants.

La contrainte majeure est de préserver la qualité de vie des habitants en veillant aux risques d'impact visuel des éoliennes, tout en gardant à l'esprit que le projet d'implantation a pour but de permettre un regroupement des éoliennes, afin de préserver les paysages d'un risque de mitage excessif.

L'augmentation du nombre d'éoliennes au sein d'un territoire induit une transformation, une modification des paysages que nous connaissons. Si la préservation du paysage est une cause commune, la transition énergétique (et notamment le développement des énergies renouvelables) est également une nécessité absolue.

Avec elle, de nouveaux paysages sont appelés à émerger.

LA STRATÉGIE D'IMPLANTATION

La logique d'implantation du projet éolien de Pavelotte se caractérise par une implantation "raisonnée" des éoliennes en ligne sur le plateau central, organisée en fonction de l'orientation majeure du territoire (*Nord-Ouest/Sud-Est*).

Les 3 éoliennes sont implantées en ligne sur les points hauts du relief du plateau et en fonction de la répartition des lisières forestières des espaces boisés situés en périphérie du projet éolien, en respectant une inter-distance cohérente entre les éoliennes et en tenant compte des contraintes d'éloignement (*axes routiers, bâtis, espaces boisés...*) et des zones de servitudes techniques (*radar, faisceau radio-électrique...*) et environnementales.

Le projet éolien de Pavelotte relève également d'une logique d'aménagement et de développement basé sur la création d'un pôle de densification des éoliennes, afin d'éviter un mitage du territoire.

Ce concept de regroupement basé sur la continuité (*avec le parc éolien des Eparmons, au Sud*) permet de former un ensemble équilibré adapté à la réalité du paysage.

La contrainte majeure est de préserver la qualité de vie des habitants, en veillant aux risques d'impacts visuels des éoliennes par rapport aux axes routiers et aux espaces urbanisés.

Le concept d'implantation répond aux souhaits du porteur de projet en matière de réduction des impacts visuels, de préservation du paysage et des principaux enjeux environnementaux.

La sobriété de ce concept d'implantation au sein de ce paysage rural, au relief ondulant et varié, ponctué de massifs forestiers et de bois et de bosquets de superficies variables, tend à créer le lien entre les éoliennes et le territoire d'accueil, afin de favoriser l'insertion paysagère du projet éolien de Pavelotte.

Au regard des caractéristiques paysagères et territoriales du périmètre d'étude, des différents éléments mis en évidence dans l'analyse paysagère et des résultats de l'analyse des risques d'impacts visuels, la configuration du territoire apparaît comme favorable au développement du projet éolien de Pavelotte

Le paysage d'un territoire n'est pas figé. Il est le miroir de notre société, le reflet de notre économie et de notre mode de vie. Il est fonction de la modernisation et de l'évolution des techniques modernes. Il est donc impossible de vivre avec le souvenir des paysages d'hier et souhaiter les paysages d'aujourd'hui.

Une image contemporaine des espaces ruraux

Les projets d'implantation de parcs éoliens doivent prendre en compte les constats émergeant du paysage actuel (le diagnostic paysager), ainsi que les remarques des habitants vivant à proximité du site.

Les repères visuels que sont les silos, les châteaux d'eau et les lignes Haute et Très Haute Tension renvoient une image contemporaine du territoire.

Une image de campagne contemporaine, n'est pas du tout péjorative, elle induit que le territoire reflète également une image dynamique, qui a su évoluer grâce aux techniques modernes (agriculture, constructions, infrastructures, réseaux routiers...).

Ce projet constitue une réalisation exemplaire en associant deux volumes forts : Patrimoine et Modernité sur lesquels les générations futures s'appuieront pour un développement durable et harmonieux du territoire.

Il est important de souligner que l'implantation d'éoliennes, contrairement à beaucoup d'autres équipements, est parfaitement réversible et sans conséquence à long terme pour l'environnement et le paysage.

Au terme de sa période de fonctionnement, la restauration d'un site éolien dans son état initial ne pose aucun problème technique et les coûts inhérents doivent être prévus dans le plan d'aménagement initial.

La filière éolienne dispose de très nombreux atouts et mérite d'être reconnue et considérée comme une catégorie d'aménagements respectueux de l'environnement participant à l'évolution raisonnée de nos paysages.